



## VOS COTISATIONS DE DÉBUT D'ACTIVITÉ 2025

	1 <sup>ère</sup> ANNÉE	2 <sup>e</sup> ANNÉE	DÈS LA 3 <sup>e</sup> ANNÉE	
<b>COTISATIONS CARCD</b>	RÉGIME DE BASE cotisations proportionnelles aux revenus plafonnés 235 500 €			
	904 € possibilité de différé de cotisation ou d'étalement sur 5 ans la cotisation provisionnelle 2025 sera régularisée à titre définitif en 2026 sur base des revenus réels de 2025	Cotisations proportionnelles aux revenus 2025 sur base des taux ci-contre	TRANCHE 1 8,23% des revenus non salariés nets de l'année jusqu'à 47 100 € cotisation minimale : 540 € cotisation maximale : 3 876 €  TRANCHE 2 1,87% de 0 € à 235 500 € cotisation maximale : 4 803 € <b>cotisation totale maximale : 8 279 €</b>	
	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE cotisation forfaitaire et proportionnelle aux revenus		Cotisation forfaitaire de 3 178 € Possibilités de demandes de dispenses sur les 2 premières années mais non attributives de points sauf rachat	
	PRESTATION COMPLÉMENTAIRE DE VIEillesse	1 648 € dispense si revenus < 11 500 €	1 648 € +0,725 % revenus N-2 limités à 235 500 €	
	RÉGIME PRÉVOYANCE	1284 € <small>Au prorata nombre trimestre d'affiliation</small>	1284 €	1 284 €
TOTAL MAXIMUM (hors dispense ou réductions)	7 014 €	<b>variable selon les revenus</b>	variable selon les revenus	
<b>COTISATIONS FAMILIALES &amp; MALADIE</b>	ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ (Revenus conventionnés)	8 €	8 €	6,50 % avec prise en charge de 6,40% par l'assurance maladie
	LES ALLOCATIONS FAMILIALES	prise en charge CPAM de	60% à 100% selon les revenus	3,10% pour les revenus supérieurs à 65 940 €
	CSG ET RDS	868 €	868 €	9,70% des revenus augmentés des cotisations déduites fiscalement
	COTISATIONS POUR IJ de la CPAM	56 €	56 €	0,30% revenus (assiette maximale 3 Pass)
	CURPS	25 €	25 €	0,3% du revenu dans la limite d'un PASS soit 236 € pour 2025
	CONTRIBUTION FORMATION	118 €	118 €	118 €
	TOTAL	<b>1 075 €</b>	<b>1 075 €</b>	variable selon les revenus

## ASSURANCES

- **OBLIGATOIRE**  
Souscrire votre Responsabilité Civile Professionnelle (Loi N°2002-303 du 04 mars 2002).
- **FORTEMENT RECOMMANDÉ**  
Souscrire une prévoyance individuelle afin de couvrir :  
- Vos revenus en cas d'incapacité de travail par des indemnités journalières en tenant compte des prestations versées par la CARCD dont la franchise est de 91 jours

- Vos premières charges fixes en cas d'arrêt de travail (cotisations sociales personnelles, quote-part de SCM...)
- Le risque invalidité sous forme d'une rente avec barèmes professionnels.
- Par des capitaux ou rentes votre famille si des enfants à charge, si le conjoint ne travaille pas ou en l'absence de régime matrimonial (concubinage, PACS...)

## PRESTATIONS DES RÉGIMES OBLIGATOIRES 2025

<b>PRÉVOYANCE CARCD</b>	Indemnités journalières	111 € à compter du 91 <sup>e</sup> jour
	Rente invalidité	31 824 € + majoration par enfant à charge (+9 314 €)
	Garanties décès	Capital de 19 920 €
<b>PRESTATION IJ-CPAM</b>	Rente conjoint (si marié)	20 450 €
	Rente Orphelins	13 838 € / enfant jusqu'à 25 ans si études supérieures
<b>PRESTATIONS FAMILIALES &amp; MALADIE</b>	Indemnités journalières sur base de 1/730 <sup>e</sup> me des revenus moyens des trois dernières années	Minimum : 26 € par jour Maximum : 193 € Franchise 3 jours Durée maximum d'indemnisation 90 jours Affiliation nécessaire 1 ans (tous régimes confondus)
	Affections de longue durée (diabète, cancer, ...)	100 %
<b>PRESTATIONS FAMILIALES &amp; MALADIE</b>	Hospitalisation > 30 jours	100 %
	Hospitalisation < 30 jours	80 %
	Honoraires des praticiens (médecins, dentistes, radiologues)	70 %
	Honoraires des auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné), frais d'analyses	60 %
	Médicaments (selon les vignettes)	65 %, 35 % et 15 %
	Examens obligatoires et frais d'accouchement	100 %
	Maternité (Praticiens Conventionnés) :	3 925 €
	Allocation forfaitaire de repos maternel	3 613 €
	Indemnités d'interruption d'activité	pour 8 semaines soit 63,52 € par jour

Les chirurgiens-dentistes bénéficient des mêmes bases de remboursement que les salariés. De même, pour les prestations familiales (aides au logement, prestations liées à la charge d'enfants...), sous réserve de conditions de ressource.

Pour votre protection sociale, faites le point dès votre première déclaration fiscale 2025

### RECOMMANDÉ

Souscrire une complémentaire santé groupe et déductible sur les gros risques renforcée sur certains postes si nécessaire (exemple optique).  
Pour tout crédit important, souscrire une assurance adaptée avec franchise en incapacité de travail relativement courtes et barèmes adaptés en cas d'invalidité. Pour un jeune chirurgien-dentiste, privilégier une assurance avec des tarifs basés sur des tranches d'âge.

## NOS SOLUTIONS ?

Un cabinet de courtage entièrement dédié à la protection sociale du professionnel de la santé et une qualité d'expertise de vos besoins qui s'appuie sur l'expérience de plusieurs centaines de dossiers toutes spécialités confondues.

Des garanties parfaitement adaptées aux professionnels de la santé s'appuyant notamment sur un véritable contrat Associatif (Conseil d'Administration composé de 12 professionnels de la santé), leader sur le marché de la prévoyance des médicaux et fort de plus de 110 000 adhérents.

Des tarifs groupes avec de fortes réductions sur plusieurs années lors de votre première installation en libéral ;  
Exemple : prévoyance avec réduction de 1<sup>ère</sup> année de 40% (30% la seconde année, puis 20% et 10% la 4<sup>e</sup> année)

Nous disposons de deux cabinets de courtage en crédit pouvant répondre à l'ensemble de vos demandes de financements personnels (immobilier) et professionnels (achats de parts, mur du cabinet).

POUR TOUTE INFORMATION  
APPELÉZ-NOUS AU :

**09 77 83 13 77**

VOTRE DIAGNOSTIC EN LIGNE

[www.protection-sociale-patrimoine-chirurgien-dentiste.fr](http://www.protection-sociale-patrimoine-chirurgien-dentiste.fr)

contact@professionnels-de-sante.fr